

# CONTRAT ANNUEL CORPS-MORT SIMPLE

## CONDITIONS

- Contrat annuel tacitement reconductible
- 12 mois à flot sur corps-mort
- Paiement échelonné sur 10 prélèvements automatiques ou escompte de 1,5% pour les contrats signés et payés avant le 31 janvier. Chèques vacances acceptés.

## AVANTAGES

- Accès aux sanitaires, point recyclage, wifi, eau, électricité, chariots d'armement
- Accès à l'aire de carénage du TP et à cale de mise à l'eau capitainerie
- Possibilité de séjourner 5 nuitées/an sur ponton au port d'Arzal-Camoël
- Accès gratuit au ponton accueil entre 11h et 16h pour ravitaillement, armement et/ou débarquement
- Service de rade proposé sur horaires d'ouverture de la capitainerie et disponibilités du personnel
- Annexes du port mises à disposition à différents endroits du port  
Tout remorquage effectué à la demande du plaisancier est facturé au tarif en vigueur.

### Terre-plein

**Avantage séjour terre-plein été** : emplacement à terre entre le 1er juin et le 30 septembre sur le TP d'Arzal-Camoël. Demande à anticiper dès le début de l'année civile.

Le calage à terre, la location de ber et les manutentions (mise à terre et remise à l'eau) sont facturées au tarif en vigueur.

- 20% de réduction sur les Aller/Retour 24h entre le 1er novembre et le 28 février

La réservation des manutentions doit être anticipée au maximum.

Demande à adresser en capitainerie.

## RÉSILIATION / SUSPENSION

- **Suspension annuelle** : Possibilité de suspension de contrat de 1 minimum à 3 ans maximum. 55€ de frais de gestion sont appliqués. (préavis de 2 mois)

- **Résiliation** : 2 mois de préavis effectifs après la réception du formulaire. Toute demande doit être adressée en capitainerie et confirmée par un formulaire



En cas de vente du bateau, le contrat est nominatif et donc non transmissible. A compter de la date de signature de l'acte de vente, le nouveau propriétaire ne peut bénéficier des avantages ni de la place de port de l'ancien propriétaire. Il doit donc contacter la capitainerie.

# CONTRAT ANNUEL

## CORPS-MORT SIMPLE (TARIFS € TTC 2024)

CAT	LONGUEUR HORS TOUT	LARGEUR HORS TOUT	SURFACES HORS TOUT	TARIFS ANNUELS 2024 (TTC €)
A	5.99	2.30	13.78	<b>594</b>
B	6.49	2.45	15.90	<b>661</b>
C	6.99	2.60	18.17	<b>730</b>
D	7.49	2.70	20.22	<b>801</b>
E	7.99	2.80	22.37	<b>875</b>
F	8.49	2.95	25.02	<b>951</b>
G	8.99	3.10	27.87	<b>1 029</b>
H	9.49	3.25	30.84	<b>1 109</b>
I	9.99	3.40	33.97	<b>1 191</b>
J	10.49	3.55	37.24	<b>1 290</b>
K	10.99	3.70	40.66	<b>1 376</b>
L	11.49	3.85	44.24	<b>1 464</b>
M	11.99	4.00	47.96	<b>1 555</b>
N	12.99	4.30	55.86	<b>1 647</b>
O	13.99	4.60	64.35	<b>1 840</b>
P	15.99	4.90	78.35	<b>2 043</b>
Q	17.99	5.20	93.55	<b>2 472</b>
R	23.99	6.00	143.94	<b>2 935</b>

MEDIATION

Conformément au Code de la Consommation, l'utilisateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose au CONCESSIONNAIRE, dès lors que le litige lié au droit de la consommation n'a pu être réglé amiablement et directement avec le CONCESSIONNAIRE.

A cet effet, le CONCESSIONNAIRE garantit à l'utilisateur le recours effectif à un dispositif de médiation, l'Association AMBO, qui peut être saisie :

- soit par courrier postal à l'adresse suivante : AMBO 12, rue Colbert B 37 - 56100 Lorient.

- soit par voie électronique en remplissant le formulaire dédié sur le site : <https://www.mediation-consommation.ambo.bzh/formulaire-mediation-consommation/>